





Dynamisez votre projet de territoire

grâce Profil Environnemental Territorial







raisons majeures d'intégrer l'environnement dans votre projet de territoire

RÉPONDRE À LA DEMANDE SOCIALE

La montée des préoccupations environnementales impose leur prise en compte dans tout projet de portée collective. Désormais, la dimension environnementale devient incontournable si l'on souhaite ne pas se limiter à une vision court terme, mais intégrer la notion de responsabilité vis-à-vis des générations futures.



Dans une logique de développement durable, l'impact des choix publics sur l'environnement doit être anticipé. L'urbanisme, l'habitat, l'action économique..., sont autant de thèmes déclinés dans votre projet de territoire. Celui-ci implique des choix qui auront des effets sur l'environnement, parfois sur le long terme : énergie, gestion de l'espace, déplacements, gestion des rejets et émissions...



L'environnement devient moteur du développement de votre territoire par la valorisation des ressources locales, la création de filières et d'activités économiques génératrices d'emplois. Par-delà le mieux-être social, l'environnement s'affirme de plus en plus comme un outil de modernisation des activités économiques existantes tout en générant de nouveaux pôles de savoir-faire.











Profil Environnemental Territorial

BÉNÉFICIEZ D'UN DISPOSITIF ADAPTÉ

Pour concrétiser la volonté des Pays, Agglomérations et Parcs Naturels Régionaux de s'engager dans le développement durable, la DIREN, l'ADEME Délégation Nord/Pas-de-Calais et le Conseil Régional mettent à leur disposition un outil de diagnostic environnemental.

LES OBJECTIFS

• Établir "l'état de santé environnementale du territoire" avec un regard particulier sur le patrimoine naturel, la ressource en eau et la lutte contre le changement climatique.

 Analyser les opportunités de valorisation et de développement du territoire.

SA TRADUCTION
DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

 Nous vous aidons à écrire le volet "environnement" de votre projet de territoire.

Exemples : réalisation d'une trame verte, programme de reconquête des cours d'eau, programme de maîtrise de l'énergie, développement de la filière bois-énergie...

 Nous vous aidons à intégrer l'environnement dans le développement économique et social de votre territoire.

Exemples: intégration du critère Haute Qualité Environnementale dans les opérations de construction et de réhabilitation du bâti, maîtrise des consommations en eau et en énergie, réduction des risques de ruissellement, analyse en coût global (investissement, fonctionnement) des opérations d'équipements publics, système de management environnemental pour les entreprises, Haute Qualité Environnementale pour les bâtiments.

Le Profil environnemental territorial est une prestation réalisée par un bureau d'étude sur la base d'un cahier des charges élaboré par la DIREN, l'ADEME Délégation Nord/Pas-de-Calais et le Conseil Régional.





L'environnement : un enjeu de développement pour les territoires

Répondre à la demande sociale

"Les questions liées à la santé, aux risques majeurs, naturels et industriels, au bruit, au cadre de vie en général, mobilisent fréquemment les citoyens, sur des enjeux de portée variable, mais souvent déterminants pour la qualité de la vie. Leurs attentes doivent être mieux intégrées par tous les acteurs de la ville, y compris les acteurs économiques."

Extrait d'un projet de territoire

Préserver les ressources

"Les choix d'aménagement, d'urbanisme, les modes de faire en matière d'habitat, la politique foncière, ... et leur croisement avec l'environnement sont au cœur de la démarche de développement durable. (...) L'équilibre entre le social, l'économique et l'environnement doit prévaloir dans chaque prise de décision et doit en être l'objectif ultime."

Extraits du rapport d'orientations stratégiques en matière d'environnement de la Région Nord/Pas-de-Calais (17/12/99)

Assurer le développement local

"La qualité de l'environnement constitue pour l'ensemble des politiques locales, non seulement un objectif en soi (préservation et amélioration), mais aussi un facteur de production d'activités et d'emplois, de lien social et d'appropriation culturelle et donc d'attractivité et de compétitivité..."

Extrait de la circulaire relative à l'intégration de l'environnement dans le volet Territorial des contrats de plan État-Région du 3 juillet 2001